

Avis de demandes de dérogations mineures au Règlement de zonage 1406

Avis public est donné que, lors de sa séance qui aura lieu le 9 novembre 2020 à 19 h 30, le conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

1. Permettre aux 5700 et 5800, route de l'Aéroport :
 - aucun arbre planté sur le terrain au lieu d'un arbre tous les 8 mètres linéaires d'un terrain longeant une rue et au pourtour d'une aire de stationnement comportant 8 cases ou plus;
 - aucun arbre planté sur le terrain au lieu d'un arbre par 125 mètres carrés de terrain;
 - l'aménagement d'une aire d'isolement d'une largeur minimale de 1,5 mètre entre une aire de stationnement et une ligne de rue au lieu de 3 mètres, dans le cas d'une aire de stationnement de plus de 5 cases de stationnement;
 - aucun arbre planté dans les aires d'isolement au pourtour de l'aire de stationnement en commun, localisé en marge avant, au lieu d'un arbre planté à tous les 8 mètres linéaires;
 - l'absence d'une aire d'isolement aménagée entre une allée d'accès et une aire de stationnement de plus de 5 cases;
 - une allée de circulation à sens unique d'une largeur minimale de 4 mètres, sur une distance maximale de 12 mètres, dans une aire de stationnement commune comportant des cases de stationnement à 90 degrés, au lieu d'une largeur minimale de 6 mètres;

2. Permettre aux 3277-3279-3281, rue Mackay, un empiètement maximum de 68 % de deux cases de stationnement devant la façade principale de l'habitation trifamiliale au lieu de 50 % de la largeur de la façade principale.

Conformément à l'*Arrêté numéro 2020-049* du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 4 juillet 2020 et à la résolution SH-201013-2.1, toute procédure qui implique un rassemblement ou un déplacement de citoyens est remplacée par une consultation écrite.

Toute personne qui souhaite se prononcer sur une de ces dérogations mineures peut transmettre des commentaires écrits pendant une période de 15 jours suivant la publication du présent avis, soit du 20 octobre au 4 novembre 2020, par l'envoi d'un courrier à la Direction du greffe, 4250, chemin de la Savane, Longueuil (Québec) J3Y 9G4 ou d'un courriel à l'adresse : greffe.sh@longueuil.quebec en indiquant leurs nom et adresse.

Longueuil, le 20 octobre 2020.

Véronica Mollica, avocate

Secrétaire du conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert